

## CRÉATION D'UNE SAS ou SASU

Vous devez constituer un dossier comprenant le **formulaire M0 Agricole** (en 3 exemplaires) **et l'imprimé NSM**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

*Pièces justificatives pour la société :*

- 2 exemplaires des statuts originaux** paraphés, datés et signés par le(s) actionnaire(s).  
*(Depuis le 1er juillet 2015, l'obligation d'enregistrement des statuts auprès du service des impôts des entreprises (SIE) a été supprimée.)*
- 2 photocopies des statuts** + un exemplaire photocopié jusqu'à l'article concernant le **capital** et sa répartition ;
- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la constitution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de l'envoi,
- 1 copie de **l'acte de nomination du Président** et des autres dirigeants, certifiée conforme par le président, sauf s'ils sont désignés dans les statuts.
- 2 exemplaires de l'attestation de versement du capital** comprenant la liste des souscripteurs avec le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun (remise par la banque, un notaire, un avocat, ...),
- 2 exemplaires du rapport du Commissaire aux apports** sur l'évaluation des apports en nature, si intervention du Commissaire aux apports.
- 1 photocopie du bail**, ou **une lettre d'hébergement** faite par le propriétaire des murs, ou **un contrat de domiciliation** ou **une copie de la lettre de domiciliation**,
- volet social NSM** pour le Président

*Pièces justificatives **pour chaque dirigeant** :*

- 2 copies recto-verso de la carte d'identité** ou **du passeport** en cours de validité ;  
+ **extrait d'acte de naissance** de moins de 3 mois ou copie du **livret de famille** (si marié) ;  
+ **justificatif de domicile** de chaque dirigeant
- 1 attestation sur l'honneur** relative à **l'absence de condamnation** ou de sanction pour chaque dirigeant ;
- Lettre d'acceptation de la mission du commissaire aux comptes** et s'il n'est pas encore mentionné sur la liste des commissaires aux comptes, attestation d'inscription sur la liste

- 1 exemplaire de l'**acte de nomination** des personnes membres des organes de Gestion, d'Administration, de Direction, de Surveillance et de contrôle de la société, si elles n'ont pas été désignées dans les statuts.
- En cas de **dirigeant personne morale** inscrite au RCS : 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- 1 justificatif d'adresse** pour le siège de la société (quittance EDF, téléphone, eau...).
- 1 copie d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois aux nom et prénom du Président ou du directeur général (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui l'héberge.

Autres pièces :

- 1 pouvoir +1 copie de la carte d'identité ou du passeport de** la personne déposant la formalité (déclarant ou mandataire),
- 1 chèque** libellé à l'ordre du **Régisseur du TGI de Fort-de-France** de **73, 34 euros (pour une SAS créée sans activité)** de **42, 31 euros (pour une SAS créée avec début d'activité)**
- 40 euros en chèque** libellé à l'ordre de **l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture**

**ATTENTION :**

**VOTRE DOSSIER NE POURRA ÊTRE TRAITÉ QUE SI TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES SONT FOURNIES**

Pour un meilleur service, nous vous proposons de prendre contact avec l'agent CFE, le mardi et le jeudi matin de 8 h à 12 h.



**CFE AGRICOLE**  
**Chambre d'Agriculture de la Martinique**  
Place d'Armes  
97232 LAMENTIN

Tél : 0596 51 91 67 ou le 0596 51 75 75  
Fax : 0596 51 93 42

 : [cfe@martinique.chambagri.fr](mailto:cfe@martinique.chambagri.fr)

Horaires d'ouverture au public  
**Mardi et Jeudi matin**  
**de 8 h à 12 h**